

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2185

Edition du
20 novembre 2017

DANS CE NUMÉRO

La Confédération dépense et les usagers du rail compensent (Michel Béguelin)

Le casse-tête politico-financier des investissements d'infrastructure

Aménagement du territoire: comment la loi de 2013 peut échouer (Michel Rey)

Il y a loin des principes à la mise en œuvre

Toujours plus de lois et règlements, mais pourquoi? (Wolf Linder)

La lutte contre l'inflation normative est populaire, mais difficile

Quand psychopathologie sexuelle et mafia russe s'entremêlent dans les Préalpes vaudoises (Pierre Jeanneret)

Le deuxième polar de Marc Voltenauer est une réussite

La Confédération dépense et les usagers du rail compensent

Le casse-tête politico-financier des investissements d'infrastructure

Michel Béguelin - 14 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32382>

Le Conseil fédéral a choisi la variante la plus élevée. Il propose une somme de [11,5 milliards de francs](#) pour le financement des [projets à réaliser](#) d'ici 2035. La consultation des cantons se terminera le 15 janvier. En l'occurrence, le terme «consultation» recouvre une lutte intense pour faire avancer tel ou tel projet, en particulier face à la boulimie zurichoise.

Et voilà que l'ancien CEO des CFF, [Benedikt Weibel](#), jette un gros pavé dans cette mare agitée: «*Chaque tranche de 100 millions investis dans l'infrastructure, engendre des coûts d'exploitation et d'entretien supplémentaires de 4% par an.*» Pour faire simple, appelons cela la «*formule Weibel*».

Benedikt Weibel, patron des CFF de 1993 à 2006, fut un dirigeant apprécié, à la fois d'une grande partie de la politique et des cheminots: pragmatique et dynamique, un acteur majeur de la réalisation des concepts Rail 2000 et Nouvelles transversales alpines, donc du succès du rail suisse. Il a personnifié ce succès. Et il l'a fait rayonner: il fut aussi membre du conseil de la SNCF et surtout président de l'[Union internationale des chemins de fer](#) (UIC) dont le siège se trouve à Paris. Aujourd'hui retraité actif, il dirige la petite compagnie

privée autrichienne Westbahn – une quinzaine de trains – qui exploite la niche des liaisons rapides entre Salzburg et Vienne. A son niveau, un jouet non pas Märklin, mais Stadler. En parallèle, il a enseigné la «*pratique du management*» jusqu'en 2016 à l'Université de Berne.

L'avis d'une telle personnalité, alliant expérience professionnelle et connaissances avancées, compte beaucoup. Mais mettre le doigt là où ça fait mal est une chose, suggérer un remède, une autre chose. Question solution, la déception est grande. L'augmentation dénoncée des coûts d'exploitation ferroviaire est-elle une spécialité helvétique? Quelles en sont les causes spécifiques? Et comment font les autres réseaux qui investissent aussi massivement dans le rail, Chine et Japon par exemple? L'ancien président de l'UIC n'en dit rien.

Certes, il cite le prix élevé des tarifs suisses, les nouveaux concurrents du rail, les progrès de la numérisation, des éléments déjà connus et plus ou moins pris en compte. Mais concrètement, Benedikt Weibel ne fait qu'évoquer des généralités du genre «*il faut moins investir dans le béton*» ou encore «*il faut jouer avec des tarifs différenciés pour mieux remplir les trains*». Un

peu court.

A travers les Alpes

L'exploitation des transversales alpines influence fortement l'ensemble du réseau. Le tunnel de base du Gothard, avec ses contraintes d'exploitation voyageurs et marchandises totalement contradictoires, devient un boulet financier ([DP 2150](#)) toujours plus lourd pour les CFF. Mais un boulet tabouisé. Les CFF foncent obstinément à 250 km/h dans le tunnel des chiffres rouges, alors que les solutions rentables sont connues et pratiquées avec succès dans le tunnel sous la Manche, par exemple. Mais la Suisse ne veut pas le savoir... Se croit-elle la meilleure?

Le cas du Lötschberg est différent: la ligne est rentable, mais elle pourrait l'être bien plus si la partie du tube déjà percée depuis 2007 pouvait être mise en exploitation. Or une quinzaine de kilomètres de tunnel vont rester inemployés sur un axe saturé à simple voie, et cela va durer bien au-delà de 2035. Avec quels coûts cumulés pour les contribuables et les clients?

Bien pire encore. L'Office fédéral des routes vient de publier le détail des travaux pour le percement du deuxième tube routier du Gothard: aussi 15 kilomètres de tunnel à

percer dès 2020 environ, pour [deux milliards](#) de francs.

Ainsi, en trafic transalpin, selon le Conseil fédéral, la Suisse disposera vers 2028, du côté rail, de 15 kilomètres non utilisés au Lötschberg de base, alors qu'un nouveau tube routier, de même longueur, sera mis en service au Gothard... En totale contradiction avec l'objectif toujours confirmé par le peuple du nécessaire transfert de la route au rail - pour ne rien dire des cars intervilles.

Plateau et Jura

Le tronçon central Olten - Zurich est le plus chargé du réseau. Les CFF veulent porter sa capacité à plus de 800 trains par jour à l'horizon 2030. Dont 396 trains de marchandises pour le seul trafic interne.

Pour la même échéance, la [SA Cargo Sous Terrain](#) veut construire, sur le même tronçon, «avec l'appui - de principe - du Conseil fédéral», un tunnel réservé exclusivement à un système de transport des marchandises automatisé, première étape d'un axe est-ouest complet. Désormais, ce projet privé est sérieux. Il regroupe des actionnaires de poids, tous [professionnels](#) de la logistique, de la grande distribution et de la finance. Surtout, il est beaucoup plus porteur d'avenir à l'heure de la numérisation que la technique ferroviaire traditionnelle. Mais qui va vouloir éviter les investissements inutiles actuellement programmés? Des

milliards sont en jeu pour l'économie nationale et les consommateurs.

Le paquet à 11,5 milliards annoncé par le Conseil fédéral prévoit une concentration des investissements dans la région zurichoise avec trois gros morceaux: les deux tunnels de Brüttener et du Zimmerberg II ainsi qu'un nouveau tronçon en gare de Stadelhofen. Ce dernier cas est frappant. Juste avant la mise en service en 2015 de la nouvelle ligne transversale Löwenstrasse - aux coûts d'exploitation démesurés - le projet de Stadelhofen qui ne concerne que le RER cantonal, voire local, figurait sur la liste des projets nationaux «à étudier plus tard». Maintenant, il figure en tête de ceux à réaliser avec, en plus, une participation de la Confédération des deux tiers, comme s'il s'agissait d'une grande ligne!

Quant à la [ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds](#), elle a été mise au rang de «grande ligne» dans le cadre de la procédure séparée du renouvellement des concessions. Le projet du Conseil fédéral sur les investissements propose de rénover le tracé actuel à voie unique, complètement suranné. Il s'agit de supprimer le rebroussement de Chambrien et de créer un ou deux îlots de double voie pour faciliter les croisements. Coût prévu: 720 millions de francs. Et tout cela pour un gain de quelques minutes qui n'améliorerait en rien la situation concurrentielle défavorable du rail par rapport

à la route.

A comparer avec le projet de tunnel direct pour 990 millions qui permet un parcours en 14 minutes, donnant ainsi un avantage décisif au rail dans l'avenir, avec en plus toutes les possibilités d'automatisation.

Il faut aussi considérer un autre élément de comparaison essentiel: le montant «fédéral» de 720 millions pour l'ancienne ligne ne tient pas compte des pertes de trafic ni de leurs effets sur ce marché durant les années de graves perturbations dues aux travaux, avec entre autres la fermeture de la ligne durant huit mois en 2021. En cette période de concurrence intense, restera-t-il encore des clients lorsque cette «grande ligne» sera rénovée? Le tunnel direct éviterait ce handicap majeur.

A noter le sujet brûlant du financement: cette variante optimale impliquerait, selon les complexes dispositions réglementaires actuelles, une participation du canton de 390 millions, qui augmenterait chaque année d'ici la réalisation... Soit une charge proportionnellement beaucoup plus lourde pour le canton de Neuchâtel que le cas de Stadelhofen pour celui de Zurich.

La révélatrice «*formule Weibel*»

Les exemples précités révèlent la diversité des causes expliquant l'augmentation des coûts d'entretien et d'exploitation générée par les

investissements ferroviaires. Choix stratégiques déficients, visions trop partielles, manque de coordination, prestige mal placé, incohérences politiques, répartition biaisée des charges

financières, tous ces éléments jouent leur rôle selon les cas.

Or c'est au stade préalable des grands projets que le mal se révèle le plus grand. D'autre

part, il semble bien que la «*formule Weibel*» ne concerne pas que le rail. La route est aussi en cause. On demande d'urgence des algorithmes fédéraux performants.

Aménagement du territoire: comment la loi de 2013 peut échouer

Il y a loin des principes à la mise en œuvre

Michel Rey - 20 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32404>

Réduire les surfaces à bâtir surdimensionnées et mettre fin au mitage du territoire, tels sont les objectifs de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée lors d'une votation référendaire de 2013 à la confortable majorité de 62,9%.

La concrétisation de ces objectifs est au cœur des débats sur les plans directeurs cantonaux. Chaque canton doit déterminer ses besoins en terrains à bâtir pour les 15 prochaines années, en tenant compte de [données](#) aussi précises que possible sur l'évolution de la population résidente et des emplois.

La mise en œuvre de la LAT révisée va-t-elle atteindre ses objectifs? Les cantons s'efforcent de planifier leurs zones à bâtir en fonction de leurs propres besoins, de localiser ces zones en tenant compte de leur accessibilité par les transports publics et de s'assurer que les terrains

seront effectivement disponibles pour la construction. Progrès il y aura. Mais, pour autant, mettra-t-on fin au surdimensionnement des zones à bâtir et au mitage du territoire? On peut sérieusement en douter.

Des scénarios très optimistes

Les cantons élaborent des scénarios en s'appuyant sur ceux de l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui postulent tous une forte croissance démographique. La population résidente de notre pays devrait passer [d'ici 2045](#) de 8,2 millions en 2015 à 9,3 millions (scénario bas) ou à 10,2 millions (scénario haut). Le rythme de la croissance prévue correspond à celui observé au cours des dernières décennies.

Les scénarios fédéraux se déclinent en scénarios d'évolution des cantons. Entre 2015 et 2045, tous les cantons, à l'exception d'Uri, connaîtront

une évolution démographique positive. Les plus forts accroissements sont attendus dans les cantons de Fribourg, Vaud, Thurgovie et d'Argovie. Leur population devrait augmenter de plus de 25%. Le canton de Fribourg, par exemple, escompte une augmentation de 150'000 habitants d'ici 2042, Vaud de 260'000 habitants d'ici 2040.

Les scénarios de la Confédération sont-ils contraignants pour les cantons? Au terme de négociations, il a été convenu que les cantons avaient toute liberté pour élaborer leur propre scénario d'évolution démographique, pour autant que la croissance attendue ne dépasse pas celle du scénario haut de la Confédération. En cas de dépassement, le canton est tenu de le justifier. L'Office fédéral du développement territorial a recommandé aux cantons de se baser sur le scénario moyen de la Confédération.

[L'Aspan](#) a passé en revue les plans directeurs cantonaux déjà approuvés ou soumis à la Confédération pour approbation. La plupart des cantons ont établi leur propre scénario, lequel se situe entre les scénarios moyen et haut de l'OFS. Autrement dit, tous les cantons escomptent une forte croissance de leur population et de l'emploi.

De la difficulté de prévoir l'évolution économique

En ce qui concerne l'évolution de l'emploi, aucune prévision à long terme n'est disponible actuellement en Suisse. Les scénarios tant fédéraux que cantonaux postulent tous que l'économie suisse sera dynamique et créera des emplois. Il s'agit d'un acte de foi qui repose sur la croyance que *«demain se poursuivra comme hier»*. Les incertitudes sont pourtant nombreuses en matière d'évolution économique. Les mutations technologiques, les fluctuations monétaires, la concurrence internationale et la conjoncture mondiale peuvent avoir des conséquences imprévisibles sur le volume et la localisation des emplois en Suisse. Pensons à l'avenir incertain des commerces dans nos villes ou à la place de l'industrie dans notre pays.

L'accroissement de la population est largement lié aux flux migratoires (entrées et sorties) qui ne devraient pas diminuer par rapport à ces dernières années. Correspondant actuellement à environ un quart de la population active, cette part avoisinera un tiers d'ici une quinzaine d'années. Une hypothèse risquée quand on sait les fluctuations du solde migratoire – à la hausse comme à la baisse – au cours des 25 dernières années. Les scénarios postulent clairement que les nouveaux emplois seront principalement occupés par une main-d'œuvre provenant de l'Union européenne. Quand on connaît les débats politiques actuels autour des flux migratoires, on peut s'interroger sur la possibilité d'accueillir sans limites de nouveaux travailleurs étrangers.

Des prévisions de croissance qui favorisent le surdimensionnement futur

S'appuyer sur des prévisions forcément hypothétiques pour déterminer les besoins en zones à bâtir représente un pari risqué pour l'aménagement. On peut l'assimiler à la construction d'une maison sur le sable.

Grâce à leur scénario à forte croissance démographique et économique, les cantons, surtout les moins développés, sont en mesure d'accroître mathématiquement leurs besoins en terrains à bâtir. Ils espèrent conserver d'importantes zones constructibles, sans devoir procéder à des déclassements trop importants. La Confédération n'a aucun moyen de s'y opposer. Les cantons ruraux bénéficient d'une prime à la création de zones d'activités pour créer d'éventuels emplois, leur objectif étant de limiter la pendularité à destination des agglomérations urbaines du pays. Inversement, les cantons urbains peinent à trouver les terrains nécessités par leur dynamisme économique.

Si les perspectives démographiques et d'emploi ne se concrétisent pas, le risque existe qu'à terme les zones légalisées soient à nouveau surdimensionnées et mal localisées. Or, dans une vingtaine d'années, il sera difficile de revenir en arrière. Des procédures d'adaptation sont certes prévues mais leur mise en œuvre s'avère longue, complexe et donc aléatoire. Et surtout, on peut douter que les autorités communales se révèlent prêtes à réduire leur zone à bâtir.

Toujours plus de lois et règlements, mais pourquoi?

La lutte contre l'inflation normative est populaire, mais difficile

Wolf Linder - 17 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32394>

Toujours davantage de réglementation! Une évolution dont tout le monde se plaint. Les indépendants pestent contre les obstacles bureaucratiques à surmonter pour ouvrir et gérer leur commerce. Les médecins se plaignent du temps perdu avec la paperasse au détriment de leurs patients. Quant aux banques, petites ou grandes, elles critiquent le coût de la mise en œuvre des normes édictées pour débusquer la fraude fiscale.

Depuis 2015, on compte plus d'une dizaine d'interventions parlementaires visant à freiner l'augmentation, jugée galopante, du volume de la réglementation fédérale. Elles émanent essentiellement de l'UDC et des libéraux-radicaux qui, en légiférant en faveur de leur clientèle, contribuent eux-mêmes au phénomène qu'ils dénoncent. Deux récentes propositions très radicales ont particulièrement retenu l'attention: soit l'obligation d'abroger une ou deux lois en vigueur en contrepartie de l'adoption d'une nouvelle réglementation, soit la limitation de la durée de validité des lois ([DP 2170](#)).

L'impact inflationniste du droit international

On connaît mal pourtant les raisons de «l'inflation

normative». Qui en porte la responsabilité: le Parlement, l'administration? Quels sont les domaines les plus concernés? Et si l'on considère l'évolution du droit fédéral, peut-on vraiment parler d'«inflation»? Deux études quantitatives, l'une pour la période 1947 à 1982, [l'autre](#) pour 1983 à 2007, complétées par des données concernant 2015, nous donnent quelques indications.

Considérons d'abord l'évolution du volume des dispositions de droit fédéral. Il est passé de 11'309 pages en 1947 à 32'138 pages en 2015. Mais cette évolution n'est pas linéaire. Dans la première période, de 1947 à 1982, la croissance annuelle est de 1,5%, alors que dans la deuxième période (1983-2007), elle passe à 1,9%. Dans les années 2008-2015, le droit fédéral connaît une croissance accélérée de 3,2% par année. L'inflation normative, si l'on veut en parler, est donc un phénomène récent.

En réalité, la cause véritable de la croissance normative se trouve dans l'évolution du droit international. Depuis 1982, le nombre de pages occupées par les traités et accords internationaux a plus que doublé, passant de 16'346 à 37'216 pages en 2015. Le volume du droit fédéral international dépasse celui du droit interne. Depuis les années

1990, il augmente de 3,4% par an.

Cette évolution se produit dans une période marquée par le néolibéralisme: «*Moins d'Etat, plus de liberté!*» Mais la politique ne se conforme pas à ce slogan. Les domaines les plus concernés par cette croissance sont l'organisation de l'Etat, la politique sociale et l'économie. De plus, ces mêmes domaines connaissent un renouvellement accéléré du droit. A elle seule, l'agriculture absorbe 20% de toutes les révisions partielles.

Une proposition populaire mais difficile à réaliser

Si la croissance réglementaire découle en priorité de l'évolution du droit international, c'est en raison de la mondialisation qui contribue à affaiblir l'autonomie nationale. Les accords multilatéraux résultent de négociations entre plusieurs acteurs. Le Conseil fédéral ou le Parlement n'ont que le choix de prendre ou de laisser. Et, dans le cas du droit européen, la reprise reste la seule option. Car si la Suisse veut maintenir les accords bilatéraux, elle est contrainte de reprendre l'acquis communautaire de l'UE.

L'approche quantitative nous montre à quel point les

cultures juridiques européenne et helvétique sont divergentes. Les textes réglementaires européens sont longs et compliqués. L'acquis communautaire compte plus de 110'000 pages – trois fois le volume de tout le droit suisse international. En optant pour une importation directe du droit européen – un «*copier-coller*» en somme – en vue d'harmoniser le droit économique suisse, les autorités helvétiques abandonnent les vertus qui ont caractérisé notre législation: simplicité, brièveté et lisibilité.

Ces vertus, mieux respectées par les Chambres fédérales dans l'élaboration du droit interne, ne pourraient-elles pas contribuer à lutter contre la pléthore des lois? Sans aucun doute et cela aiderait les citoyens à mieux comprendre les règles auxquelles ils sont soumis.

Pourtant, plus un texte légal est simple et abstrait, plus on ouvre à l'administration la porte d'une réglementation détaillée. Cette dernière n'est d'ailleurs pas seule en cause. Dans la phase de concrétisation des normes, les groupes d'intérêt demandent des clarifications allant dans le sens de leurs intérêts particuliers. En réalité, la situation actuelle correspond à

ce scénario: les lois adoptées par le Parlement ne représentent que 30% de l'ensemble du droit fédéral, 70% émanant du Conseil fédéral et de ses départements, qui gouvernent par ordonnances. Ne faudrait-il pas plutôt lutter contre l'inflation réglementaire? C'est le point de vue du [conseiller national Aeschi](#) (UDC). Il demande un droit de veto du Parlement sur toute nouvelle réglementation émanant du Conseil fédéral. [Des constitutionnalistes](#) craignent qu'un tel droit ne contrevienne au principe de la séparation des pouvoirs.

Connaître les causes avant d'appliquer les remèdes

Avant de prescrire une thérapie, il faut poser un diagnostic correct. D'où provient la masse toujours plus grande de réglementations? L'analyse empirique autorise une réponse: ce ne sont guère les nouvelles lois qui provoquent cette évolution mais plutôt la révision du droit existant. Le Parlement, l'administration, les organisations économiques et sociales, tous pour des motifs très différents, contribuent à cet incessant renouvellement.

Dans une société qui devient plus complexe, le droit ne peut que se développer. Les acteurs

sociaux de tous horizons revendiquent des règles du jeu en leur propre. Si les patients veulent mieux tenir les hôpitaux responsables pour leurs traitements ou si les consommateurs exigent des produits sans aucun danger pour la santé, il faut régler conditions et procédures. Si producteurs et consommateurs veulent profiter des avantages de la mondialisation, il faut payer le prix d'un droit rédigé ailleurs, souvent dicté par des entreprises multinationales, à l'instar des conditions d'utilisation pour chaque mise à jour des programmes Microsoft, tellement détaillées que personne ne les lit.

Un récent [colloque](#) sur ce thème a écarté la solution consistant à réduire le nombre de lois. Le remède réside plutôt dans l'amélioration de la qualité des textes normatifs et des procédures administratives. Ainsi, on pourrait envisager la création d'un organe indépendant, tel que le connaissent par exemple les Pays-Bas et l'Allemagne. Cet organe procéderait à une analyse des coûts/bénéfices des projets, ou bien comparerait les objectifs et les moyens de tous les projets majeurs de réglementation avant qu'ils parviennent au Parlement ou au Conseil fédéral. Ce qui exigerait une nouvelle loi...

Quand psychopathologie sexuelle et mafia russe s'entremêlent dans les Préalpes vaudoises

Le deuxième polar de Marc Voltenauer est une réussite

Pierre Jeanneret - 15 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32386>

[Le Dragon du Muveran](#), paru en 2015, premier roman policier d'un auteur parfaitement inconnu, avait remporté un succès tout à fait inattendu.

Celui-ci était certes en partie dû à son ancrage local. L'histoire s'y déroulait en effet à Gryon, joli village sis entre Bex et Villars, face au Grand Muveran et à la Dent Favre, et dans ses environs. Mais le lecteur était aussi emmené au centre de la Gendarmerie sur les hauts de Lausanne, à l'Institut de médecine légale du Chuv... et même aux Etats-Unis.

Le deuxième roman de Marc Voltenauer bénéficie aussi de cette intégration dans des lieux précis (temple, bistrot, chalets, alpages, etc.) que la population régionale et beaucoup de touristes connaissent. On est plongé dans un monde de paysans de montagne, où il est question de vaches, de concours de mamelles, de rivalités, qui n'est pas sans pittoresque. C'est un petit plus, mais l'intérêt principal du récit n'est pas là. L'histoire se déroule d'ailleurs aussi dans d'autres lieux, comme Berlin, le paradis fiscal de Zoug, l'Hôpital Riviera-Chablais à Monthey ou l'aéroport de Genève-Cointrin.

On attendait ce deuxième *opus* avec une impatience mêlée de crainte. Serait-il à la hauteur du premier? Eh bien oui, le pari est parfaitement tenu. Nous le jugeons même supérieur au *Dragon*, par sa construction, son art de tenir le lecteur en haleine et la qualité de sa langue.

Nous ne révélerons bien sûr pas le déroulement de l'intrigue! L'histoire commence *pianissimo*, avec une succession de très courts chapitres dont les liens entre eux n'apparaissent pas évidents. L'auteur s'embrouillerait-il dans son récit? Pas du tout.

Assez rapidement, des fils vont se nouer, des rapports s'établir. En réalité, [Qui a tué Heidi?](#) est fait de deux histoires parallèles, même si elles finissent par s'entremêler. L'une est liée à la psychopathologie sexuelle. Sur ce sujet comme sur d'autres (fonctionnement de la police, autopsies en médecine légale, psychiatrie, affaires financières troubles), l'auteur s'est dûment renseigné auprès de spécialistes et ses développements sonnent juste. Quant à l'intrigue parallèle, elle remet en scène le mégaprojet avorté de constructions touristiques pharaoniques à Fricence, alpage

situé près de Gryon et de La Barboleusaz. Et c'est là qu'interviennent des sociétés financières opaques, et surtout le glaçant Litso Ice, tueur russe sans pitié ni scrupule. Mais n'en disons pas plus...

S'il débute en douceur, le roman devient de plus en plus haletant et captive le lecteur par son suspense. En cela, Marc Voltenauer respecte parfaitement les lois du genre. On passera l'éponge sur un chapitre 124 un peu grand-guignolesque, où l'auteur s'est trop laissé influencer par l'atmosphère des *James Bond*, dont son personnage principal est d'ailleurs un spécialiste.

Comme dans le roman précédent (et probablement dans ceux qui vont suivre...), il s'agit de l'inspecteur Andreas Auer, policier homosexuel atypique, qui vit en couple avec son compagnon, le journaliste Mikaël. En cela, l'auteur, qui transcrit sa propre expérience de vie dont il ne fait pas mystère, brise le mythe de l'«*hyper-masculinité policière*». Son adjointe est d'ailleurs Karine, une femme, qui connaît bien son karaté!

Le roman vaut aussi par la présence de personnages bien campés, monstrueux ou sympathiques, par l'existence de rapports familiaux ou

d'amitié, et par une certaine tendresse. Des personnages non monolithiques, qui s'interrogent, qui éprouvent des doutes et des faiblesses, qui sont animés par des interrogations morales, voire théologiques.

Ancrage dans une réalité géographique et sociale, sens

de la construction du récit, rythme qui tient le lecteur en haleine, caractère plausible des situations présentées, questionnements existentiels se conjuguent pour faire du roman policier *Qui a tué Heidi?* une véritable réussite.

Par ailleurs, ces dernières années, un certain nombre de «*rompols*» romands ont attiré

l'attention de la critique. Est-ce à dire que l'on assiste à l'émergence d'une école littéraire policière régionale, à l'instar des prestigieuses écoles américaine, suédoise ou islandaise, elles aussi ancrées dans les conditions économiques, sociales, voire politiques? Il est sans doute encore trop tôt pour l'affirmer.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La Confédération dépense et les usagers du rail compensent

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/actualites/communiques-de-presse.msg-id-68271.html>

https://www.bav.admin.ch/dam/bav/fr/dokumente/themen/fabi-step/as2035_faktenblatt_projekte_nutzen.pdf.download.pdf/%C3%89tape%20d%E2%80%99am%C3%A9nagement%202035%20_projets%20et%20utilit%C3%A9.pdf

<https://nzzas.nzz.ch/public/falsch-getaktet-der-ausbau-der-bahn-wird-teuer-ld.1320663>

<http://uic.org/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30840>

<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/50064.pdf>

<http://www.cargosousterrain.ch/fr/>

http://www.cargosousterrain.ch/files/images/Downloads/MM_CST_170324_FR_final.pdf

https://www.lecourrier.ch/153051/la_ligne_directe_reste_dans_la_course

Aménagement du territoire: comment la loi de 2013 peut échouer

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20000959/index.html#a5a>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/evolution-future.html>

<http://www.vlp-aspan.ch/fr/themes/planification-cantonale>

Toujours plus de lois et règlements, mais pourquoi?

<https://www.domainepublic.ch/articles/31710>

http://www.wolf-linder.ch/wp-content/uploads/2010/11/GesetzesinflationII_ger.pdf

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20140422#/AffairSummary>

<https://www.nzz.ch/meinung/kommentare/verordnungsveto-verwischte-verantwortung-ld.122997>

http://www.unige.ch/droit/cetel/journees/archives/programme_definitif.pdf

Quand psychopathologie sexuelle et mafia russe s'entremêlent dans les Préalpes vaudoises

<http://www.slatkineetcompagnie.com/le-dragon-du-muveran/>

<http://www.slatkineetcompagnie.com/a-tue-heidi/>